



Angoulême, le 30/04/2020,

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA  
Section de la Charente

Le secrétaire départemental  
du Syndicat des Enseignants – UNSA

à

Madame La Directrice Académique  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Charente

Objet : L'école à la date du 11 mai – capacité d'accueil

Madame La Directrice Académique,

Suite à notre conversation téléphonique du 29 avril et à la lecture du projet de protocole sanitaire qui nous a été communiqué, nous revenons vers vous pour identifier quelques éléments qui nous semblent incontournables.

Tout d'abord, soulignons quelques points saillants à la lecture du protocole :

-La reprise pour les élèves de moyenne section et de petite section paraît très compliquée à mettre en œuvre. L'effectif devra être réduit drastiquement.

-Par ailleurs, les groupes identifiés ne devront pas se croiser durant la journée. Cela nous conduit à préconiser la réduction du nombre de groupes

Pour reprendre l'échange que nous avons pu avoir, il paraît impératif de définir en premier lieu la capacité d'accueil de l'établissement en fonction des préconisations du protocole, de la configuration des locaux, des moyens humains et sanitaires à disposition.

Une base indicative maximale pourrait s'énoncer ainsi : une classe sur 2, 10 élèves par classe (15 seulement lorsque c'est possible, effectifs réduits à 5 en ps et ms) à adapter en fonction des situations.

C'est ainsi, sur la base de cette capacité d'accueil définie drastiquement que seraient identifiés les élèves accueillis en priorisant les élèves décrocheurs et ceux dont les parents ne disposent pas d'autres moyens de garde. Ces critères et priorités seraient définis et mis en œuvre par l'institution. Ces décisions ne peuvent reposer sur les équipes et les directeurs et directrices.

Si la situation de la Charente doit nous appeler à la sérénité, la prudence sanitaire doit perdurer et c'est en limitant l'effectif accueilli que nous garantirons la sécurité sanitaire de tous.

Cela permet aussi de garantir le maintien à domicile des personnels en fragilité médicale ou ayant en leur foyer une personne à risque.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à ces remarques et souhaitant toujours être associés à toutes discussions concernant la reprise, je vous prie de recevoir, Madame La Directrice Académique, mes très sincères salutations.

Richard GAZAUD